

L'EXAMEN THEORIQUE DU PERMIS BE

L'épreuve théorique est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette étape est incontournable.

- **Déroulement :**

L'épreuve du Code de la Route a été privatisée. Désormais, elle se déroule donc auprès d'opérateurs privés agréés. Le cout est de 30€ et l'examen dure 30 minutes, avec 40 questions et 4 vidéos. Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'obtenir un numéro NEPH qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

- **Obtention du code :**

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Validité

La réussite au code est valable pendant 5 ans (arrêté du 17/11/2022). Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant 5 ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation (sauf catégorie A)

Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleur sécurité pour tous sur les routes. La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.